

**COMMUNE  
DE  
FÉROLLES  
45150**

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08 OCTOBRE 2021**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 1er octobre 2021, s'est réuni le vendredi 08 octobre 2021 à 20h00, à la Maison des Associations, en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. BOITARD J.F., M. BRILLANT P., Mme COUANNAULT S., M. LELIEVRE P.E., M. MANTEAU N., Mme MOIZARD D., Mme POPLAIN S., M. SIRE C., M. SORET R., Mme THEBAULT S.

Absents : Mme JANVRIN A.M. qui a donné pouvoir à Mme MOIZARD D., M. LEBOEUF A. qui a donné pouvoir à M. LELIEVRE P.E., Mme REVERDY C. qui a donné pouvoir à Mme POPLAIN S., Mme VACQUEREL A. qui a donné pouvoir à M. DUPUIS D.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Philippe BRILLANT est nommé Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 03 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour modificatif est accepté à l'unanimité.

### **COMMUNE**

#### **RÉVISION DES TARIFS ALSH**

Il est proposé aux membres présents de délibérer sur les tarifs de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et ALSH 12-15 ans.

Madame POPLAIN présente les nouveaux tarifs.

- Après en avoir délibéré, avec une abstention et 14 voix pour, le Conseil Municipal décide d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 09 octobre 2021.

Les nouvelles grilles tarifaires seront disponibles en mairie et sur le site de la Commune ([www.ferolles.fr](http://www.ferolles.fr))

#### **INTÉGRATION DE LA COMMUNE DE DONNERY AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLÈGE**

Considérant qu'afin de tenir compte de la nouvelle carte scolaire en vigueur depuis 2020, il convient d'intégrer la commune de Donnery au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Jargeau (SISS), à compter du 1er janvier 2022.

- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
  - se prononce favorablement sur le principe de l'adhésion de la commune de Donnery au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Jargeau et à son intégration aux statuts du Syndicat,
  - acte qu'en raison des délais règlementaires inhérent à cette demande, cette adhésion aura lieu à compter de du 1er janvier 2022.

#### **RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire informe que pour le bon déroulement de l'enquête de recensement de la population, qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022, il est nécessaire de créer deux emplois d'agents recenseurs.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et, à l'unanimité,
  - décide, en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, de la création de 2 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet pour la période allant du 20 janvier au 19 février 2022.

- décide de fixer la rémunération brute des agents sur la base du SMIC : 10,48 € /heure.  
Les agents recenseurs percevront 40 € pour chaque séance de formation.
- autorise Monsieur le Maire à prendre les arrêtés de nomination correspondant aux agents recenseurs.

Ces montants ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune.

Cette dépense sera imputée au chapitre 12 - article 6413.

### **ATTRIBUTION DU MARCHÉ " RENOUELEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - SECTEUR DE VILLIERS "**

Monsieur le Maire donne lecture des trois devis reçus pour le remplacement des lanternes obsolètes et énergivores secteur route de Villiers, rue du Grand Orme, rue de la Grosse Planche et rue des Roulettes ; la suppression d'une armoire électrique ; la création d'un nouveau point de lumière et le changement de 25 lanternes sur crosses neuves.

- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
  - approuve la proposition de l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE pour le renouvellement de l'éclairage public secteur de Villiers pour un montant de 9 153,60 € TTC.

Cet investissement a reçu une aide financière de la Région à hauteur de 35%.

### **ATTRIBUTION DU MARCHÉ " RENOUELEMENT DES FEUX DE SIGNALISATION RD921 - ROUTE DE DARVOY"**

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour les travaux de renouvellement des feux de signalisation au carrefour de la RD 921 et la route de Darvoy.

- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
  - approuve la proposition de l'entreprise ISI ELEC pour un montant de 14 280,05 € TTC

Cet investissement a reçu une aide financière du Département pour un montant de 5 950 €.

La signalisation lumineuse sur voirie communautaire étant à la charge de la Communauté de Communes des Loges, le matériel situé sur la route de Darvoy sera remboursé à la commune de Férolles.

## **EAU POTABLE**

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (RPQS) 2020**

Monsieur le Maire rappelle que la réglementation sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ainsi que le Code Général des Collectivités Territoriales imposent la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et sa présentation à l'assemblée délibérante. Dans ce rapport, sont reprises les caractéristiques techniques du service, la tarification, le financement des investissements ainsi que les indicateurs de performance.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents chapitres de ce rapport, et après en avoir délibéré, approuve ce rapport à l'unanimité.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SEVAMOL 2020**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2020 du Syndicat des Eaux de la Vallée Moyenne de la Loire (SEVAMOL) relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable géré par le syndicat intercommunal de production. Dans ce rapport, sont reprises les caractéristiques techniques du service, la tarification ainsi que les indicateurs de performance.

- Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents chapitres de ce rapport, et après en avoir délibéré, approuve ce rapport à l'unanimité.

## **ASSAINISSEMENT**

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPQS) 2020**

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif pour l'année 2020. Dans ce rapport, sont reprises les caractéristiques techniques du service, la tarification, le financement des investissements ainsi que les indicateurs de performance.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents chapitres de ce rapport, et après en avoir délibéré, approuve ce rapport à l'unanimité.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPOS) DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT 2020**

Monsieur le Maire présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif du Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) pour l'année 2020. Dans ce rapport, sont reprises les caractéristiques techniques du service, la tarification, le financement des investissements ainsi que les indicateurs de performance.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents chapitres de ce rapport, et après en avoir délibéré, approuve ce rapport à l'unanimité.

### **AFFAIRES DIVERSES**

- Le devis de l'entreprise ISI ELEC d'un montant de 1 396,80 € TTC concernant la location, la pose et la dépose des décorations lumineuses pour la période de Noël est validé.
- Le devis de la société REC d'un montant de 2 128,80 € concernant le remplacement d'une armoire froide positive à la salle des fêtes est validé.
- M. le Maire rapporte les actions suivantes menées par le service technique au cours du mois :
  - Remise en place des plaques bétons de la clôture du cimetière
  - Renforcement de la signalisation routière sur la RD 921 (panneaux 50 Km/h)
  - Reconstruction et protection d'un regard « eaux pluviales » dans la rue du lotissement des Ouches
- Demandes diverses :
  - M. le Maire fait part du courrier de M. SEMONSUT, Maire de Vienne-en-val, proposant une réflexion pour la création d'un service de police intercommunale. Le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande.
  - M. le Maire fait part d'une demande de subvention de la MFR de Sainte Geneviève des Bois concernant la scolarisation d'un élève de la commune. Le conseil municipal émet un avis défavorable à cette requête.
- Courriers divers :
  - Remerciements pour le versement des subventions communales 2021 : Association des parents d'élèves (APE), Union musicale et École de danse.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Jean-François BOITARD note l'absence des panneaux de signalisation à l'intersection de la route de Darvoy et de la RD921.
- Monsieur Pierre-Edmond LELIÈVRE informe des événements suivants :
  - Présentation du nouveau chef de Centre des pompiers : proposition de mise en place de formation aux premiers secours PSC1 et visite d'un préventionniste du SDIS au sein des écoles.
  - Participation à la commission SPANC : désormais les notaires seront informés de l'état du dispositif d'assainissement.
  - Formation Plan Communal de Sauvegarde : 4 référents sur la commune Arnaud LEBOEUF, Charles SIRE, Nicolas MANTEAU et Pierre-Edmond LELIÈVRE.
  - La présentation de la réunion publique de la gendarmerie relative à la participation citoyenne aura lieu le 15 novembre 2021.

Monsieur Pierre-Edmond LELIÈVRE évoque également que les lamelles en bois du clocher de l'église sont sur le point de tomber.

Il alerte sur le projet de création de six logements dans la maison Place de l'Eglise.

- Monsieur Charles SIRE fait part de sa participation à la commission voirie de la CCL relative notamment à la réhabilitation de la rue du Vignou, du déploiement de la fibre et des zones isolées.
- Monsieur Nicolas MANTEAU fait part de l'absence du menu de la cantine sur le site Internet de la commune. Il demande la diffusion des informations à tous des membres du pôle communication afin de les répandre sur l'ensemble des supports dédiés.

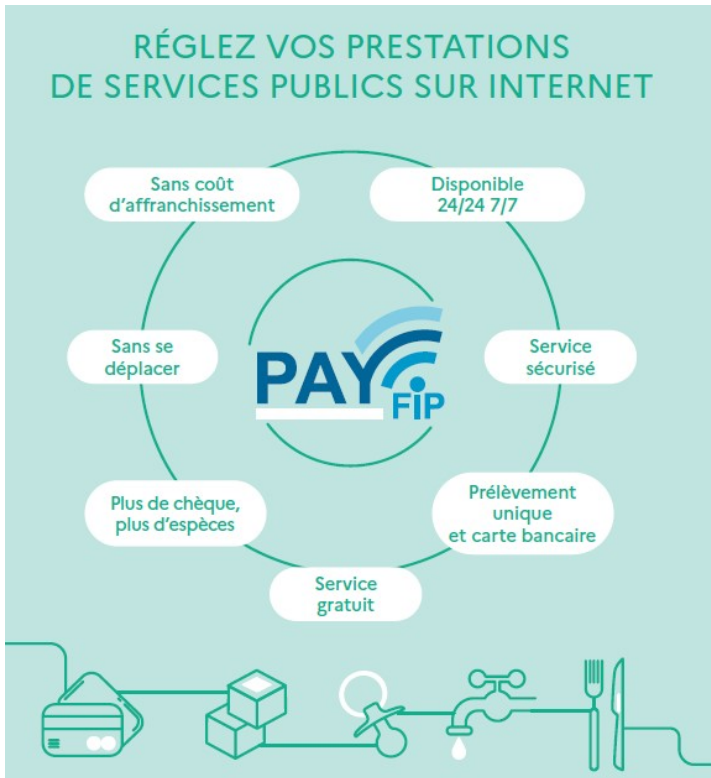
Il fait part également du manque d'éclairage public à l'angle de la rue du Châtaignier et de la rue du Vignou et sur le parking arrière du gymnase.
- Madame Sidonie THÉBAULT annonce le projet de construction d'une cabane du Père Noël.
- Madame Stéphanie COUANNAULT demande la possibilité d'un marquage au sol des cheminements piétons sur le parking des écoles.

Elle informe que le prochain atelier d'art brut au Palace des Salopettes aura lieu le 14 novembre prochain.
- Madame Sylvie POPLAIN rappelle que la Marche Férolles en Rose se déroulera le dimanche 17 octobre 2021. Par ailleurs, la commission pour la création du logo de la commune se réunira très prochainement.
-

## INFORMATIONS HORS CONSEIL

La gamme des moyens de paiement proposé par votre collectivité s'élargit

### La nouvelle offre de paiement en ligne de la DGFIP



#### COMMENT PROCÉDER ?

Munissez-vous de votre Avis de Sommes à Payer, de votre carte bancaire ou, si vous souhaitez payer par prélèvement unique, de vos identifiants d'accès au site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Rendez-vous sur le site indiqué sur la facture (site de la collectivité ou [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)) et laissez-vous guider.

Choisissez votre mode de règlement afin de finaliser la transaction.

Un courriel de confirmation vous sera envoyé à l'adresse mail que vous aurez saisie. Vous pouvez également enregistrer ou imprimer votre ticket de paiement directement depuis l'écran de confirmation du paiement.

### Découvrez le paiement de proximité

Intégration du datamatrix sur les factures permettant le paiement en espèces dans les bureaux de tabac



La direction générale des Finances Publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer **une offre de paiement de proximité** pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (cantine, crèche, hôpital...). Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 €, et par carte bancaire. Attention, les avis d'impôts supérieurs au montant de 300 € ne pourront pas être payés auprès des buralistes.

Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site : [impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite](http://impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)